MODALITÉS DE SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET DES SPORTIFS RECONNUS DANS LE PPF – ATHLETES CNE

MAJ FEVRIER 2024

Programme d'Excellence Sportive (CNE/Pôle France)

Centres Nationaux d'Entraînement (CNE) / Pôles France :

- CNE Relève / Pôle France Relève
- CNE / Pôle France

⇨ Athlètes avec un classement ministériel « élite », « sénior », « relève » ou « collectifs nationaux »

A l'entrée en CNE/Pôle France :

→ **Un bilan par un psychologue** du sport en respectant l'idée de prévention.

→ **Un bilan EOS et/ou isocinétique du dos** pour la prévention des pathologies rachidiennes.
En l'absence d'accès facile à ces examens complémentaires, la visite médicale devra être particulièrement orientée dans la recherche de douleurs rachidiennes.

→ **Une échocardiographie** : examen conseillé, mais non obligatoire (pas de prise en charge fédérale)

A partir de l'entrée et tout au long du maintien en CNE/Pôle France :

Une visite par saison sportive comportant :

→ **Un examen clinique**

→ **Un questionnaire diététique, de surentraînement et psychologique**

→ **Un ECG**

→ **Un bilan biologique** (NFS Ferritine)

→ **Un bilan isocinétique des genoux** pour les athlètes des disciplines **du ski alpin, du ski freestyle, du snowboard et du saut spécial**

→ **Un EFR** pour les athlètes des **disciplines nordiques sauf** les athlètes du **saut spécial**.

Les visites sont remboursées *(sauf échocardiographie)* pour tous les athlètes

Calendrier des visites

Type de structure	Flux PPF	Date de début	Date de fin
CNE/ Pôle France	Entrant/Progression/Maintien PPF	1er juillet	31 octobre